

nous devons contribuer pleinement à toute politique nécessaire au rétablissement commercial et collaborer avec les organismes établis par l'assemblée générale des Nations Unies, en vue d'éviter les guerres futures.

Nous pouvons être fiers du rôle joué par la délégation canadienne, dirigée par le ministre de la Justice (M. St-Laurent), à la première réunion de l'Organisation des Nations Unies à Londres. Elle a fait honneur au Canada, comme nous nous y attendions. De plus, c'est avec plaisir que nous constatons que le Canada participera à la prochaine conférence de la paix à Paris, et la Chambre sait fort bien quelle part le Dominion prend aux conférences qui traitent des questions de finances internationales. Ce sont tous des problèmes d'ordre international qui ont une répercussion très directe sur notre mode de vie au Canada et il nous faut être prêts à les envisager à ce point de vue.

Monsieur l'Orateur, j'ajouterai maintenant quelques mots au sujet de nos forces armées et des anciens combattants. Si nous faisons exception de nos forces d'occupation en Allemagne, nous pouvons dire que la plus grande partie de nos troupes est revenue des fronts de guerre à l'étranger. Si nous tenons compte du chiffre de nos effectifs à l'étranger dans les trois services, du nombre de nations qui avaient besoin de moyens pour transporter leurs troupes et du fait qu'il y avait deux théâtres de guerre distincts, nous ne pouvons que nous étonner du succès de notre programme de rapatriement. Je profite de cette occasion pour dire aux ministres de la Défense nationale combien nous admirons et apprécions la tâche capitale qu'ils ont menée à si bonne fin dans des conditions difficiles.

Nous n'oublions pas, monsieur l'Orateur, qu'un grand nombre de nos militaires ramènent au pays leurs épouses de guerre et leurs enfants, et nous désirons les assurer qu'ils sont les bienvenus au Canada. Ce sont des citoyens recommandables, qui joueront un rôle important dans l'avenir du pays. Cette immigration comblera, dans une certaine mesure, les vides laissés par l'émigration. Nous ne devons pas oublier que le Canada a un besoin de plus en plus grand d'immigrants recommandables.

Un grand nombre de nos soldats, marins et aviateurs ont été licenciés. Ils se font actuellement instruire ou retirent d'autres avantages en vertu des mesures législatives adoptées en faveur des anciens combattants. D'autres continueront leur carrière militaire. Les forces armées attireront un certain nombre de démobilisés en plus des nouvelles recrues.

Des membres de la Chambre ont plus d'une fois souligné l'importance des armes et de

[M. Winters.]

l'outillage modernes pour les services du temps de paix, aussi bien pour l'armée permanente que pour la réserve, et ils ont réclamé, pour un travail égal, une solde comparable au salaire en vigueur dans l'industrie civile. Nous avons également demandé l'établissement d'un généreux régime de pensions pour les militaires mis à la retraite. Nous voulons rendre la vie militaire attrayante, puisque le Canada désire que ses forces armées comptent les meilleurs de ses fils.

D'autre part, il incombe aux chefs d'état-major et à tous les autres officiers supérieurs de voir à ce que les services armés fassent honneur au pays. Nous voulons des officiers et des soldats bien formés, fiers de l'uniforme qu'ils portent. Des militaires qui soient occupés, qui s'intéressent à leur métier et qui sentent l'importance du rôle qu'ils jouent dans la vie canadienne. Inutile d'insister sur l'utilité de notre armée dans notre vie nationale. Il suffit, pour se rendre compte du rôle de premier plan qu'elle peut jouer, de songer à tout ce qu'elle a fait dans le domaine de la production scientifique et de mentionner les exercices du genre de l'expédition Musk-Ox.

Il faut tirer tout le parti possible du grand trésor de connaissances et d'expérience accumulées en ces dernières années, et encourager des progrès constants et plus grands encore.

Les anciens combattants qui sont rétablis se réjouissent de l'attention dont, par l'intermédiaire du Gouvernement, ils sont l'objet de la part de la nation reconnaissante.

Se fondant sur les mesures législatives splendides adoptées jusqu'ici, telles la loi sur les indemnités de service de guerre et celle des allocations aux anciens combattants, ils ont très grande confiance que la Chambre étudiera le plus tôt possible tous ceux de leurs problèmes qui attendent une solution et promulguera, à leur honneur et à celui du pays, une charte des anciens combattants.

L'importance que le Gouvernement, et en réalité le Parlement, attache au bien-être des anciens combattants s'est manifestée dans l'esprit qui animait le comité spécial chargé, lors de la dernière session, d'étudier les affaires des anciens combattants. Député nouvellement élu, il m'a été agréable de constater à quel point les représentants de tous les groupes qui formaient le comité oublièrent tout parti pris politique et travaillaient de concert dans l'intérêt général de l'ancien combattant. A mon avis, cette attitude est toute à l'honneur de la Chambre et la hausse dans l'estime du public. Cet exemple, espérons-le, fera naître une plus grande unité de vues aux autres stades du travail législatif.

Le discours du trône signale la crise qui sévit dans le monde entier au point de vue